

Programme de mobilité franco-suédois "Éducation européenne - Une année en France"

Créé en 1988, ce programme permet à des **élèves suédois de première ou de terminale** d'effectuer **une année scolaire à titre individuel dans un lycée français**.

Élèves suédois : ce n'est pas un échange mais un accueil !

Programme franco-suédois "Education européenne - Une année en France". Année scolaire 2020-2021

Le programme franco-suédois 'Éducation européenne - Une année en France' a fêté ses **30 ans** en 2018. Il permet à de jeunes Suédois/es d'effectuer une année scolaire, à titre individuel, dans un lycée français, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves.

La mise en œuvre administrative du programme **franco-suédois "Education européenne - Une année en France"** a été confiée à France Éducation international (le nouveau nom du CIEP) depuis le 1^{er} septembre 2004. Ce programme est conduit par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Stockholm, en liaison avec le Conseil suédois pour l'enseignement supérieur.

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, public ou privé, disposant ou non d'un internat, peut poser sa candidature sous réserve des conditions précisées dans les documents ci-contre.

- le [Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°37 du 10 octobre 2019](#),
- le [guide pour les établissements d'accueil](#),

Modalités de candidature en 2020-2021 :

- **avant le lundi 17 février 2020** : les lycées qui souhaitent accueillir un élève suédois renseignent le [formulaire\(link is external\)](#) en ligne.
- **à partir du 18 février 2020** : France Education international communique aux délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) concernés la liste des établissements ayant candidaté. Ensuite, France Education international transmet les candidatures à l'Institut français de Suède à Stockholm et au Conseil suédois pour l'enseignement supérieur (Universitets och Högskolerådet - UHR) ;
- **à partir de mi-avril 2020** : les candidatures sont sélectionnées conjointement par l'Institut français de Suède et l'UHR ;
- **fin avril 2020** : France éducation international informe les établissements français qu'ils ont été retenus pour accueillir un élève suédois et communique aux Dareic concernés la liste des établissements retenus.
- **À noter** : la participation à ce programme n'est pas reconductible de façon automatique. Par conséquent, les établissements qui ont déjà participé à ce programme doivent renouveler leur candidature pour l'année 2020-2021.

- S'ils le souhaitent, les établissements qui présentent leur candidature pour la première fois peuvent indiquer qu'ils ont établi des contacts ou des partenariats avec un établissement scolaire suédois.